

Image not found or type unknown



Nationalites: française accouche à l'étranger

Par **shalimare45**, le **28/02/2014 à 18:29**

Bonjour,rnrn Ma question est la suivante:rnSi une femme née en France et de nationalité française est marié avec un étranger. Le mariage étant transcrit en france. Si le femme accouche à l'étranger et qu'elle retourne ensuite en france, l'enfant sera t-il français ?Si oui, le sera-t-il des la nnaissance ou après un certain âge ?rnMerci d'avance

Par **aguesseau**, le **28/02/2014 à 19:18**

bjr, rnsi sa mère est française, l'enfant est français par filiation dès sa naissance.rnelle pourra le déclarer au consulat de france.rncdt

Par **shalimare45**, le **28/02/2014 à 19:53**

Merci pour votre réponse